

ABONNEMENT.

Edition ordinaire, 21 0 0, par an... Idem de la semaine, 0 10 0.

LE PAYS.

PRIX DES ANNONCES.

Six lignes et au-dessous, 25, 6d, pour la première insertion, et 7d, pour chaque suivante.

Vol. I.

MONTREAL, LUNDI MATIN, 15 MARS 1852.

No. 18.

LA MAISON DU CANADA, POUR TOUTES ESPECES D'HABILLEMENTS, 31, RUE M'GILL, 31, PAR F. X. LOISELLE.

Le Soussigné informe respectueusement ses Pratiques et le Public en général, qu'il transporter...

AU PRIX COUTANT.

Il consiste en un grand assortiment d'habillements tout faits de toutes espèces et qualités, —AINSI QUE—

Draps Français, Anglais et Allemands, superfin, Casimire noir et de goût des mêmes manufactures...

AUSSI:—

un assortiment général de Chemises, Collets, Caleçons, Bretelles, Gants, Cravates, etc.

F. X. LOISELLE.

Montréal, 1er mars 1852.

MANTEAUX, MANTES ET POLKAS



A DES PRIX TRÈS RÉDUITS.

Les soussignés offrent ce qu'il leur reste de MANTEAUX, MANTES ET POLKAS de leur importation d'Automne depuis

15s. 20s. 30s. et 40s.

AUSSI:—

un assortiment général de marchandises sèches à bien bas prix.

H. & H. MERRILL, N. 128, Rue Notre Dame.

15 janvier 1851.

BUREAU D'ASSURANCE MARITIME POUR CARGAISONS HENRY MCKAY, AGENT, 33 rue St. François-Xavier.

Compagnie Coloniale d'Assurance SUR LA VIE.

CAPITAL: £500,000 STERLING.

BUREAU PRINCIPAL: Edinbourg, 22, Place St. Andre.

Le Tres Honorable le Comte d'Elgin et Kinross, Gouverneur Général du Canada.

BUREAU PRINCIPAL EN CANADA: Montréal, Grande Rue St. Jacques, No. 49.

BUREAU DE DIRECTEURS: L'Honorable Peter McGill, Président.

L'Hon. Juge McCord, Benj. H. Lemoine, etc.

L'Hon. A. N. Morin, J. O'Givvy Moffatt, etc.

CHARGE D'AFFAIRES: A. DAVIDSON PARKER.

Les Directeurs locaux sollicitent l'attention du public sur les avantages qui découlent d'une assurance par cette Compagnie.

On ne demande rien pour voyage entre l'Amérique du Nord et l'Angleterre.

On ne fait pas la moindre dépense pour se faire assurer.

A. DAVIDSON PARKER, Chargé d'affaires pour le Canada.

COMPAGNIE D'ASSURANCE DU HAUT-CANADA, INCORPORÉE PAR ACTE DU PARLEMENT PROVINCIAL.

Capital £100,000.

BUREAU PRINCIPAL, TORONTO.

Président, Isaac C. Gilmour, etc.

Secrétaire et Trésorier, Robert Stanton, etc.

Le Tres Honorable le Comte d'Elgin et Kinross, Gouverneur Général du Canada.

BUREAU PRINCIPAL EN CANADA: Montréal, Grande Rue St. Jacques, No. 49.

BUREAU DE DIRECTEURS: L'Honorable Peter McGill, Président.

L'Hon. Juge McCord, Benj. H. Lemoine, etc.

L'Hon. A. N. Morin, J. O'Givvy Moffatt, etc.

CHARGE D'AFFAIRES: A. DAVIDSON PARKER.

Les Directeurs locaux sollicitent l'attention du public sur les avantages qui découlent d'une assurance par cette Compagnie.

On ne demande rien pour voyage entre l'Amérique du Nord et l'Angleterre.

On ne fait pas la moindre dépense pour se faire assurer.

A. DAVIDSON PARKER, Chargé d'affaires pour le Canada.

AVIS. L'ALLIANCE, COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE ET CONTRE LE FEU, DE LONDRES.

AVANT DÉCIDER DE RETOURNER AU CANADA l'agence pour ASSURER CONTRE LE FEU, les Polices et les affaires du DÉPARTEMENT DU FEU ont été

TRANSFÉRÉES A LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DE MONTREAL.

Toutes demandes au sujet des assurances et réclamations pour PERTES par le FEU d'après aucune des Polices devront se faire au Bureau de la COMPAGNIE D'ASSURANCE DE MONTREAL.

Les demandes au sujet des Polices sur la Vie, émises par la COMPAGNIE DE L'ALLIANCE se feront, comme par le passé, au Bureau de M. RICHARD GERRARD, agent, rue St. Gabriel.

GEO. R. YOUNG, Procureur pour la Compagnie l'Alliance.

R. GERRARD, Agent de la Compagnie l'Alliance.

WM. MURRAY, Directeur de la Comp. d'Assurance de Montréal.

PHENIX COMPAGNIE D'ASSURANCE CONTRE LE FEU, DE LONDRES.

GILLESPIE, MOFFATT ET CIE. Agents en Canada.

LES PERTES non payées en prouvant les réclamations, sans en référer au Bureau à Londres.

On ne fait pas payer les Polices. 1er mars 1852.

LITTÉRATURE.

FLEUR DES BOIS, PAR FENIMORE COOPER.

TRADUCTION DE LA REDOULIÈRE.

CHAPITRE XX.

Les désertions donnaient les appréhensions les plus graves au capitaine et à son fidèle auxiliaire le sergent. Il n'est pas rare de voir les hommes abandonner une cause incertaine, à peu près comme les rats quittent un vaisseau qui va sombrer.

—Voilà un fâcheux événement, capitaine Willoughby, dit l'inspecteur. Vous avez perdu des hommes d'autant plus sûrs que c'étaient des pères de famille, et qu'ils avaient à défendre leurs femmes et leurs enfants.

—Tant que vous me resterez, Joël, dit le capitaine, avec Michel, les noirs et le reste de mes serviteurs, nous serons en état de repousser les Indiens.

—A propos d'Indiens, dit Joël, je venais parler au capitaine de Nick. Je n'aime pas la manière dont il s'est gâté avec les deux partis. Cet homme me paraît nourri contre vous un ressentiment secret.

—J'ai eu cette idée, je l'avoue; néanmoins, j'ai d'assez bons rapports avec lui. Commandant un poste sur les frontières, j'étais souvent obligé d'user de rigueur; mais si j'ai battu quelquefois, je lui ai donné du rhum et de l'argent.

—Le sergent nous protège! s'écria-t-il aussitôt qu'il fut à la portée d'être entendu. Les lits des trois hommes de Connecticut sont vides!

—Pensez-vous, Jamie, qu'ils aient déserté? —Précisément. Il est inutile de dissimuler.

—Avec votre permission, dit le sergent, je demanderai au caporal Allen si les déserteurs sont partis avec leurs armes? —Ils n'ont rien laissé, pas même une pierre à feu.

—Alors nous pouvons les compter au nombre de nos ennemis, fit observer tranquillement le sergent en prenant une prise de tabac.

Le capitaine Willoughby reçut ces tristes nouvelles avec un air d'appoint.

—Joël, dit-il, pourra nous donner quelques renseignements sur cette affaire. Appelez-le vite; car les moments sont précieux.

En disant ces mots, il traversa la cour accompagnée du sergent et du valet, et tous rentrèrent sans cérémonie dans le logement de l'inspecteur. Il n'y avait personne; homme, femme, enfant, absent déserté ensemble; ils n'étaient pas partis les mains vides. La chambre était si complètement dévalisée, qu'il n'était pas permis de douter de la fuite d'un homme dont on avait cru le dévouement à l'épreuve.

—Continuons nos recherches, dit philosophiquement le capitaine.

Après une inspection attentive, on reconstruit qu'il ne restait à la Roche, que le sergent Blodgett, jeune ouvrier de la nouvelle Angleterre. En examinant les débris de sa troupe, le capitaine sentit son cœur se serrer, car il se rappela l'aspect différent qu'elle avait la veille quand il avait auprès de lui son brave fils pour le commander.

—Barons la porte de la cour, Joël, dit le capitaine. Avec cette poignée d'hommes, il serait impossible de défendre la prétenue enceinte. C'est la facilité avec laquelle on passe par la grande porte qui nous a causé tous ces maux.

—Je le sais, Votre Honneur. Sans doute M. Strides a passé par les deux portes avec sa famille; car nos gens n'auraient pas osé arrêter un sous-officier. Mais le reste des déserteurs aura dû employer d'autres moyens.

—Le vent en confère avec le Tuscaraora. Il peut nous être très utile comme cavalier, comme espion et comme traillleur. Menez avec moi à la chambre de M. Woods.

Après avoir rapidement l'escalier, ils virent avec plaisir la porte de la prison solidement barricadée. Le capitaine ouvrit, et s'avança une lanterne à la main. Nick et Michel avaient disparu, quoiqu'il ne fut pas facile de découvrir par quel voie ils étaient sortis. La porte et la croisée étaient fermées, et la cheminée était trop petite pour livrer passage à un corps humain.

—La défection de l'Irlandais causa au capitaine une profonde douleur.

—C'était celui sur lequel je comptais le plus! dit-il avec autant de chagrin que de colère.

—Sa conduite est extraordinaire, reprit le sergent. Mais que peut-on attendre d'un soldat qui n'est pas encore complètement discipliné? Vos gens, capitaine Willoughby, avaient tout au plus une semaine d'exercice, tandis qu'il faut une année pour former un bon soldat. C'est ce que me disait un jour le vieux colonel Franker.

—Vos recrues, me disait-il, s'imaginent qu'ils savent manger, parce qu'ils ont de bonnes dents et un bon estomac; mais manger est un art, et manger militairement est une science excessivement difficile.

—J'aurais cru que le cœur de l'Irlandais était bien placé, dit le capitaine sans faire attention aux divagations de Joël. Je vous mon erreur; et il ne reste plus qu'à me rendre compte de son évaison.

Le lit de M. Woods avait été dérangé; les draps, les sangles, et l'une des couvertures manquant; une des croisées était légèrement entr'ouverte. Tout auprès était une cheminée par laquelle il était facile de grimper sur le toit, dont on pouvait faire le

tour. Joël et le capitaine montèrent sur la galerie et y trouvèrent encore pendante la corde fabriquée avec les draps. Il était donc positif que Michel s'était enfui de connivence avec son prisonnier.

—C'était le favori de Maull! dit en soupir le capitaine; maintenant je n'ai plus que vous et les noirs. Mais au moins je puis compter sur vous, comme je comptais sur mon noble fils s'il était auprès de moi dans ce moment!

—Si Votre Honneur voulait avoir la bonté de haranguer la troupe et de donner ses ordres, il verrait éclater les sentiments de la garnison.

—J'approuve votre idée, sergent. Nous nous mettrons épaule contre épaule, et nous mourrons s'il le faut sur la brèche avant d'abandonner la place.

Les deux vieux soldats retrouvèrent tous les habitants unies de la maison trop précieuse de leur sûreté pour songer au sommeil. Le capitaine Willoughby dit à Joël de le mettre en ligne, et il prit la parole en ces termes:

—Mes amis, il vous serait inutile de vous cacher votre véritable situation. Ce serait même manquer aux lois de la probité. Vous êtes mes seuls défenseurs; Michel et l'Indien ne sont plus parmi nous. Quelles que soient vos opinions sur nos chances de succès, ma résolution est invariable. Avant d'ouvrir à ces misérables qui ont tous les vices des sauvages du désert, sans avoir les qualités, je m'engage à vous les ruines de cet édifice. Mais vous n'êtes pas obligés d'imiter mon exemple, et dans le cas où l'un de vous regretterait d'être ici, il est libre de plus de désertion! Quiquois veut partir peut le faire en ce moment même; mais plus tard l'appellera la loi martiale, et je ferai tout ce que je pourrai pour que vous n'ayez pas à regretter un chéri celui qui sera devenu de tradition. Vous, Blodgett, qui êtes ici depuis peu, vous vous rappelez, avec plaisir peut-être, que je suis né en Angleterre. Allez donc rejoindre vos compatriotes, et si vous parvenez à Albany, vous pourrez me rendre un grand service en remettant une lettre dont je suis chargé.

Cette apostrophe fut accueillie par un profond silence, Blodgett promena machinalement la main sur le canon de son fusil, et sembla chercher à rassembler ses idées.

—Je vous comprends, capitaine, dit-il enfin, mais je pense que vous ne me comprenez pas. Je sais que vous autres gens de New-York, vous avez un général mauvaise opinion des habitants de la nouvelle Angleterre. La conduite de Joël Strides n'est pas de nature à dissiper vos préventions. Mais il y a parmi nous des caractères différents; et mes actions, mieux que mes paroles, vous garantiront ma loyauté.

—Bravo! camarade, s'écria le sergent. Voilà un homme qui osera à la consigne sans examiner s'il se bat pour l'Angleterre ou le congrès.

—Vous vous trompez, sergent Joël, dit le jeune homme d'un ton ferme; je suis pour mon pays. Je quitterais la Roche à l'instant même si je savais que le capitaine voulait défendre la couronne. Mais, depuis que je suis ici, j'ai vu qu'il avait l'intention de rester neutre, et qu'il était favorablement disposé pour les colonies.

—M. Woods a bien jugé, Blodgett; j'approuve par la déclaration de l'indépendance; mais je ne saurais blâmer le congrès d'avoir adopté cette mesure. Je me sens à présent plutôt Américain qu'Anglais. Je tiens à ce qu'on ne se méprenne pas sur mes intentions.

—Quelles qu'elles soient, capitaine, reprit le sergent Joël, nous marcherons toujours sous vos ordres. Mais comme la désertion de Joël a laissé une vacance parmi les caporaux, je prendrai la liberté de vous demander de l'avancement pour ce jeune homme.

—Comme vous voudrez, interrompit le capitaine avec une légère impatience; il venait de s'apercevoir que Blodgett était homme à dédaigner ses misères.

—Entendez-vous, soldats, les deux caporaux actuellement en fonctions sont Allen et Blodgett, et vous les reconnaîtrez comme tels. La garde descendante peut se retirer; et nous passerons une revue générale une demi-heure avant le jour.

—Hélas, la garde descendante ne se composait que de deux hommes, le caporal Blodgett et Pine le Jeune. Pine l'Ancien, occupé dans l'intérieur de la maison à des travaux domestiques, était considéré comme inutile. Le capitaine invita Joël à prendre du repos et se chargea de faire le guet en personne.

VARIÉTÉS.

SCIENCES.

Migrations et fécondations artificielles des poissons et des mollusques de mer et d'eau douce chez les Romains.

Enfin la célèbre théorie, ajouta-t-il, qu'Herschel a donné des tâches du soleil, sur laquelle on a basé l'explication des faits dont il s'agit ici, donne prise à bien des difficultés, et n'est nullement acceptée dans la science d'une manière définitive.

Tout en renouant, dit en terminant M. Faye, à l'hygiène que j'avais proposée d'après les maximes d'Hippocrate, en vue de provoquer et de guider des recherches nouvelles, et en ménageant surtout la possibilité d'une vérification, je dois dire que les opinions antérieurement émises ne me semblent pas avoir pour cela gagné en probabilité, et je crois devoir inviter les astronomes à porter leur attention sur les motifs qui empêchent, à mon gré, d'adhérer à ces opinions.

—M. d'Abbadie vient de communiquer à l'Académie une Note sur un nouveau remède pour le Ténia ou ver solitaire.

Cette affection n'est pas très rare en France, et est regardée comme étant très difficile à guérir. Il ne sera donc pas sans utilité de faire connaître la communication de l'auteur, qui paraît d'ailleurs s'appuyer sur des faits certains.

On sait que le ténia ou ver solitaire existe à peu près universellement chez les chrétiens d'Abyssinie. Selon les indigènes, il paraît chez les enfants dès qu'ils ont commencé à manger la viande crue, à laquelle on attribue d'ailleurs l'origine de cette maladie. En effet, le ténia est très rare dans les populations de l'Abyssinie, auxquelles leur religion ou leurs préjugés défendent l'usage des viandes non cuites.

Parmi les huit ou dix remèdes les plus usités pour cette maladie, on ne connaît en France que le kosso, improprement appelé kousso. C'est un purgatif drastique qui fatigue l'estomac, et occasionne souvent des nausées si fortes que le patient ne peut le digérer; d'ailleurs, il doit être retiré tous les deux mois, et enfin, il n'effectue jamais de guérison radicale. En outre, on voit souvent l'usage du kosso produire des dysenteries toujours opiniâtres et quelquefois mortelles.

Le musman est exempt de tous ces inconvénients. C'est l'écorce d'un arbre qui croît près de la mer Rouge, dans les environs de Ménéla. La dose est de 60 à 70 grammes, pulvérisés avec six à huit grammes d'un véhicule demi-fluide, par exemple de miel ou de la bouillie de farine. On prend ce remède deux heures avant le repas, et le ténia est expulsé le lendemain, généralement sans purgation ni tranchées. Quelquefois la croissance n'a lieu que le deuxième ou le troisième jour.

Bien qu'en Abyssinie l'efficacité du musman soit universellement admise, l'auteur de la Note n'a pas voulu jusqu'ici en entretenir les savants de l'Europe, où la diète habituelle et l'hygiène diffèrent tant de celles des contrées intertropicales. Il fallait d'abord voir l'effet du nouveau médicament sur les Européens, et à cet effet il a donné plusieurs doses de musman à M. le docteur Pruney-Bey, qui pratiquait au Caire, et qui a constaté, sans être guéri, dans le cas de Ménéla. Ses conclusions sont donc à ce point de vue, en France, et il a pu en faire une dose de musman à un membre distingué de notre diplomatie, qui avait successivement et vainement essayé de tous les remèdes connus contre le ténia, sans même mentionner le kosso. Ces essais infructueux l'avaient rendu très défiant, et il est son d'attendre plusieurs mois après l'usage du musman, avant d'écrire à M. d'Abbadie qu'il se croyait radicalement guéri de sa longue et fâcheuse maladie.

Astronomie.—M. Faye, de l'Observatoire de Paris, donne communication à l'Académie de quelques observations sur les phénomènes particuliers aux éclipses totales de soleil.

D'après les nouvelles que j'ai reçues de Russie, dit l'auteur, l'hygiène que j'avais proposée pour expliquer certains phénomènes des éclipses totales, n'a point été confirmée par les observations; la conclusion de M. de Struve paraît être que la cause de ces phénomènes mystérieux ne se trouve pas dans notre atmosphère.

Je l'avais cherchée là, car il ne pouvait être question, à mon avis, d'en placer le siège dans une atmosphère hypothétiquement attribuée au soleil. Il est facile de démontrer en effet, que plusieurs comètes ont passé librement dans la région circulaire, ou les protuberances apparaissent pendant les éclipses.

Une autre cause déterminante d'imaginer ici autre chose que des rouages suspendus dans une cinquième ou sixième enveloppe du soleil, est la nécessité on se trouve de rejeter, comme autant d'illusions, les phénomènes lumineux qui se sont vus, non plus en delors, mais sur les disques même de la lune. Or, ces faits ont paru à M. Faye tout aussi bien établis que les autres.

Enfin la célèbre théorie, ajouta-t-il, qu'Herschel a donné des tâches du soleil, sur laquelle on a basé l'explication des faits dont il s'agit ici, donne prise à bien des difficultés, et n'est nullement acceptée dans la science d'une manière définitive.

Tout en renouant, dit en terminant M. Faye, à l'hygiène que j'avais proposée d'après les maximes d'Hippocrate, en vue de provoquer et de guider des recherches nouvelles, et en ménageant surtout la possibilité d'une vérification, je dois dire que les opinions antérieurement émises ne me semblent pas avoir pour cela gagné en probabilité, et je crois devoir inviter les astronomes à porter leur attention sur les motifs qui empêchent, à mon gré, d'adhérer à ces opinions.

FRANCE. Paris, 17 février 1852.

Le Moniteur, dans lequel se résume aujourd'hui tout le gouvernement de la France, a été presque muet cette semaine; il semble que la pensée de Louis-Napoléon sommeille. C'est là, du reste, un des traits distinctifs de son tempérament. Il est l'homme des longues réflexions et des actes imprévus; en lui, l'immobilité succède au mouvement; mais, lorsqu'il paraît dormir, il rêve. Il réunit la patience à la passion, la prudence dans la

méditation à la témérité dans l'exécution; homme du nord par l'esprit, homme du midi par le cœur, il sait attendre et posséder à la fois la science des préparatifs qui, d'après Pili, est la première qualité de l'homme d'état. Les trois années d'attente continue qui ont précédé le coup-d'état du 2 décembre seront, à ce point de vue, les plus caractéristiques de la vie de Louis-Napoléon et la page la plus éloquent de son histoire. La voix qui enveloppait cette année mystérieuse est tombée en un jour, et les moralistes, voyant enfin clair dans cet albâtre, ont pu juger ce qu'il avait de profond. Aussi l'inaction et le silence actuel de l'Élysée ne sont-ils regardés, par beaucoup de gens, que comme des signes précurseurs de quelque nouveau coup de tonnerre, de quelque nouvelle surprise. Louis-Napoléon a, dit-on, prévu toutes les éventualités, et il saura parer à toutes. L'armée ne peut être qu'il lui rendra les aigles pour les laisser dormir, et elle attend, le pont appuyé crânement sur la lanche, comme il convient à des hommes qui se regardent comme le second pouvoir de l'état, si ce n'est même comme le premier.

De leur côté, les classes ouvrières, converties à la soumission, prêtent à Louis-Napoléon une foule d'arrière-pensées socialistes, qui, malgré les démentis du Moniteur, jettent l'inquiétude dans le monde financier. De là une grande stagnation dans les affaires et une sorte d'immobilité dans les fonds publics. Les capitaux ont peur et bondent avec la bourgeoisie, qui se sent sacrifiée aux paysans et à l'armée, aux prêtres et aux législateurs, c'est-à-dire à ce qui est au-dessous et au-dessus d'elle. Cette déchéance manifeste de l'influence bourgeoise, qui est le trait social et plus marquée de la révolution du 2 décembre, contribue puissamment à rapprocher de l'Élysée la vieille aristocratie, dont elle flatte la rancune. Cette aristocratie espère rajouter et raffermir son influence héréditaire en la retrouvant dans une alliance avec le peuple, et elle voit une grande et féconde pensée de Louis-Napoléon dans ses efforts pour unir et réconcilier ainsi la tête et les pieds du corps social, aux dépens de ce qu'elle en appelle le ventre.

Même le ventre, ou l'estime, ont aussi leur importance dans la machine humaine; l'appareil de Monrois. Quoiqu'il en soit, les espérances que les législateurs ont eues dans Louis-Napoléon, qu'ils regardent comme un auxiliaire providentiel, rapproché de lui chaque jour les hommes de ce parti, qui acceptent ou sollicitent son patronage dans les élections, malgré les avis contraires du comte de Chambord, qui leur avait recommandé de s'abstenir, et qui ne voit pas sans dépit, dit-on, cet empressement des siens autour du soleil levant.

Les solliciteurs sont aussi, pour la plupart, les mêmes que ceux qui encombraient les salons de MM. de Lamurinière et Bastide. C'est de la constance dans la culture... des places. Un de ces solliciteurs, ancien démocrate très-prononcé, justifiait dernièrement sa conversion au régime actuel par cette maxime de Joseph de Maistre: "Les peuples ont toujours les gouvernements qu'ils méritent."

Mot profond et vrai qui peut être complété par cette autre maxime de Machiavel, "qu'un politique mieux vaut être craint qu'aimé." L'amour ne parle qu'à la gratitude, bien rare chez les hommes; tandis que la crainte parle à deux sentiments bien plus communs, notre faiblesse et notre intérêt.

Les hommes de 1848 ont reçu du suffrage universel une réputation devant laquelle ils doivent se tenir à l'écart par respect d'eux-mêmes. Néanmoins, le gouvernement ne semble pas être sans quelque inquiétude sur le résultat des élections, si l'on en juge par les avis répétés que les journaux ministériels donnent chaque jour aux électeurs sur le danger qu'il y aurait à envoyer un corps législatif de gens hostiles au pouvoir ou d'un dévouement tiède ou douteux.

Les journaux semi-officiels avaient annoncé que la loi destinée à fixer le régime futur de la presse paraîtrait dans le Moniteur. Elle n'y est point. Mais le Constitutionnel, le Journal et le Patriote ont déjà fait connaître les grands principes qui ont présidé, dit-on, à l'élaboration de cette loi. C'est, d'abord, la nécessité, pour toute personne voulant publier un journal, d'être Français, et d'obtenir une autorisation préalable, qui pourra toujours être retirée par un décret. C'est, en second lieu, la substitution de la juridiction correctionnelle à celle du jury pour le jugement des crimes et délits commis par la voie de la presse. Une condamnation pour crime ou deux condamnations pour délits entraînent la suppression du journal. La signature des articles cesse d'être obligatoire, mais le maximum du cautionnement est porté de 24,000 à 50,000 fr. pour Paris. Le droit de timbre, fixe à 6 centimes, devait s'élever jusqu'à 7 pour les numéros contenant un roman-feuilleton, mais le Constitutionnel annonce aujourd'hui que le gouvernement est revenu sur cette décision et a effacé du décret le timbre dont étaient frappés les romans-feuilletons. Et, en effet, entre autres ses vues d'ouvrir aux idées et aux goûts littéraires la carrière qu'il cherche à fermer aux idées politiques.

Les journaux étrangers pourront entrer en France, mais après avoir été autorisés par le gouvernement, et par mesure d'égalité, les feuilletons édités à l'étranger seront assujettis au même droit de timbre que ceux publiés en France. Ceci va intéresser directement le Courrier des États-Unis et les journaux anglais et belges dont la circulation s'étend considérablement par nous depuis le silence forcé de la presse française.

Si dire que soit cette nouvelle loi, elle est un grand adoucissement au régime actuel. La censure disparaîtra, les journaux n'auront plus à compter qu'avec leur conscience et les tribunaux. Ce sera presque la liberté pour les hommes de tact et de talent, car il y a moyen de tout dire légalement. Les plumes brutales et grossières seront seules brisées. Les autres approcheront au public à comprendre à demi-mot. L'esprit français aura promptement ce subtil instinct qui devine ce qui n'est pas dit

dans ce qui est dit, qui saisi un rapprochement de textes, de chiffres ou de dates, toutes choses forcément inoffensives devant la loi.

M. de Morny était un de ceux qu'il appréciait le plus pour son caractère plein de franchise et de décision. Mais il est devenu impossible présentement pour trois causes.

Ce qui le décidait enfin à tenir à distance ce favori d'hiver, c'est la familiarité que celui-ci avait cru pouvoir conserver vis-à-vis le chef de l'Etat, auquel le rattachait les liens du sang, familiarité que le prince-président a su, chez tous autres, ramener dans de justes bornes par sa seule attitude. Sans rien dire, il a voulu et il a pu inspirer à son entourage le sentiment d'une nouvelle position. Ce sentiment a été surtout compris de certains hommes du parti légitimiste et du certain, qui ont l'habitude de la hiérarchie et du respect de l'autorité. Ils savent être courtois sans être courtois. Sans avoir l'air de courtois sans être courtois. Sans avoir l'air de courtois sans être courtois.

Le gouvernement belge, qui a peur, comme l'Angleterre, de cette ambition à pas lents, mais inexorablement, de se faire comme elle son arnaque, et fortifie les points les plus exposés de son territoire. Mais la contagion de l'annexion à la France fait, dit-on, de rapides progrès dans l'armée belge. En Suisse, la paque n'est pas moins grande. L'Élysée a exigé catégoriquement des mesures qui empêchent les réfugiés de passer contre lui et l'on croit, en cas de résistance, à un partage de cette Pologne moderne entre la Prusse, l'Autriche et la France. On a voulu envoyer à Paris le général Dufour pour négocier avec Louis-Napoléon dont il fut l'ami. Mais ce général, appartenant au parti libéral conservateur, n'a pas voulu venir plaider la cause des démocrates proscrits, qui seront sacrifiés aux nécessités politiques. Aussi, il ne se prépare, quant à présent, à Paris, d'autre expédition que celle de la Kabylie et du Maroc, dont l'empereur, en attendant par ses sujets, menace l'Algérie, si nous ne lui donnons des indemnités pour le bombardement de sa ville de Salé. "Il le trouve un peu saisi, me disait hier un soldat de l'armée d'Afrique, mais pour le contenter nous y ajouterons, s'il le faut, du poivre et du vinaigre."

(Du Courrier de l'Europe.)

Londres, 20 février 1852.

Il est fort difficile, sinon impossible, de préjuger des aujourd'hui le résultat des élections prochaines en France, et de dire quelle sera exactement la composition du corps législatif. Ainsi que certaines correspondances l'affirment, une fraction considérable de législatifs passerait outre aux ordres venus de l'Assemblée pour une abstention absolue, se rallierait au pouvoir, et réclamerait même son concours pour aider aux éternes candidatures. D'un autre côté, les journaux de Paris donnent comme authentique l'adhésion de plusieurs notabilités du parti orléaniste, et rangent au nombre des candidats, jusqu'aux hommes les plus compromis par leur hostilité envers le gouvernement bonapartiste, notamment le général Cavaignac et M. de Cormenin. Ni le chef du pouvoir exécutif en 1848, ni le trop célèbre auteur des pamphlets mensongers sur la liste civile, ne veulent et ne peuvent faire partie d'une assemblée moins libre que ne l'était le tribunal de 1805. De telles transactions et de semblables lâchetés seraient la honte des individus et l'avilissement des partis auxquels ils appartiennent.

D'ailleurs, ces hommes voudraient-ils se mettre sur les rangs, qu'ils seraient écartés par les influences gouvernementales. Comment, en l'absence de tout comité dirigeant, de toutes réunions préparatoires et de circulaires aux électeurs, s'entendre sur le choix des candidats, sur leur mérite respectif, sur la signification des idées qu'ils représentent, quand toute autre idée que celle de l'obéissance passive est exclue impérieusement? Comment élaborer les principes d'une opposition parlementaire, si modérée qu'elle fut, lorsqu'un journal semi-officiel, la Patrie, déclare tout net que, si le corps législatif n'est pas en complète communauté d'idées avec le pouvoir, tout sera à recommencer?

Le Monteur a encore enregistré bon nombre de hatti-sherifs. Il est important, sans doute, est le décret organique sur la presse. Les dispositions générales qu'il contient sont le plus cruel élatement que jamais un pouvoir dictatorial ait infligé aux écrivains d'un pays civilisé; c'est la réaction excessive de la force brutale contre la force intelligente, la compression absolue du libre arbitre dans le domaine spéculatif, et la machine bureaucratique appliquée par l'absolutisme à cet organe si vital et si énergique qu'on appelle l'opinion.

Ainsi, tout écrit périodique traitant de matières politiques aura besoin de l'autorisation préalable du gouvernement. Les journaux publiés à l'étranger ne pourront circuler en France sans l'autorisation du gouvernement. Le cautionnement des journaux quotidiens est de 50,000 fr. dans les départements de la Seine, Seine-et-Oise, Seine-et-Marne et Rhône. Il est de 25,000 fr. dans les autres départements de 50,000 âmes, et de 15,000 fr. dans celles de 50,000 âmes. Le droit de poste de ce sera de 4 centimes par exemplaire et celui du timbre de 6 centimes.

Les délits et contraventions commis par

la presse seront jugés par les tribunaux de police correctionnelle. Interdiction des compléments de procès pour délit de presse. La preuve par témoignon non admise pour établir la vérité des faits diffamatoires et injurieux.

Voici maintenant ce qui a trait au droit de suspension et de suppression. Un journal sera supprimé de plein droit lorsqu'il aura encouru deux condamnations pour délits ou contraventions commises dans l'espace de deux années. Même après une seule condamnation, le gouvernement pourra prononcer ou la suspension temporaire ou la suppression du journal. De plus, une simple décision ministérielle peut suspendre un journal, lorsqu'il n'a subi aucune condamnation, mais après deux avertissements motivés. Enfin, un journal qui n'aura encouru ni pénalité d'aucune sorte, ni reçu d'avertissements motivés, pourra être immédiatement supprimé par mesure de sûreté personnelle. Seulement, cette suppression sera prononcée par un décret spécial du président de la république, publié au Bulletin des Lois.

Si la franchise et la sincérité s'alliaient aux conditions du despotisme, sept ou huit lignes eussent suffi au libelle du décret organique sur la presse. M. Louis Bonaparte aurait pu dire: La liberté de la presse est et demeure supprimée. Tout journal qui s'écartera de l'esprit, des tendances, des principes et du système particulier ou général adopté par le gouvernement, encourra telle pénalité par ses rédacteurs et propriétaires, et sera supprimé. Nos ministres, nos préfets et sous-préfets, nos commissaires de police sont chargés de l'exécution du présent décret.

C'était formel, précis et courageux; ça disait brièvement, clairement tout ce que dit cette longue et compendieuse phraseologie. Il y avait dans cette rédaction un autre mérite, celui de la clarté, tandis que l'économie du décret sur la presse laisse inégalement au doute, et partant de là, à l'interprétation. Mais le législateur moderne avait probablement ses raisons pour remplir son œuvre d'ambiguïtés et pour l'envelopper de ténèbres.

L'agitation produite en Angleterre par les projets bellicistes qu'on prête à M. Louis-Napoléon, a eu son contre-coup en Belgique, en Allemagne et en Suisse. En Belgique, parce que les façons du Président, au lendemain du 2 décembre, ont été par trop napoléoniennes, et que sa police à pris des libertés grandes, dans cet Etat voisin, comme elle eut fait en France même; en Allemagne, parce que l'on a craint une invasion dans les provinces rhénanes; en Suisse, on s'est ému à la suite d'une note impérieuse réclamant l'expulsion de tous les réfugiés de tout le territoire de la confédération helvétique, note appuyée d'ailleurs par une réclamation du même genre, venue du cabinet autrichien.

M. Louis Napoléon ne pouvait rester plus longtemps impassible devant un pareil mouvement de l'opinion publique. Il avait vu la Grande-Bretagne se préoccuper de l'issue d'une invasion sur son territoire, coup de la fortification de son littoral, le rappel de ses flottes, l'armement d'un plus grand nombre de vaisseaux de guerre, l'augmentation de son armée, et l'organisation d'une forte milice, sans qu'il parût s'émouvoir, et sans qu'il protestât hautement, officiellement, de ses intentions pacifiques. Il croyait que ce mouvement concentré en Angleterre et avivé par une tactique ministérielle, tomberait bientôt de lui-même, et qu'il vient peser de tout son poids, sur les transactions commerciales en France, et sur toutes les opérations de crédit.

Avant-hier, il est sorti de sa réserve silencieuse et a fait parler le Monteur. Il a jeté sur la calomnie, sur la haine des partis et sur l'ignorance, le dénigrement dont il est l'objet; sur la malveillance et la sottise, les intentions grossières qu'on l'accuse de nourrir dans son esprit. "Cependant, depuis le 2 décembre, dit-il, le gouvernement français n'a adressé aucune espèce de demande aux puissances étrangères, si ce n'est à la Belgique, afin qu'elle empêchât d'organiser chez elle un système d'incessantes attaques. Il n'a pas armé un soldat de plus, il n'a pas même passé de revue générale; enfin il n'a rien fait qui put éveiller la moindre susceptibilité de nos voisins.

La note officielle termine en disant "que toutes les vues du pouvoir sont tournées vers les améliorations intérieures, et qu'il ne sortira de son calme que le jour où l'on voudrait attenter à l'honneur national."

On lit dans le Morning Chronicle: "Il a été résolu d'organiser une formidable flotte de la Manche, nous annonce un correspondant de Portsmouth, et qui croiserait entre Spithead, Plymouth, et Queenstown pendant l'été. Un brave amiral qui s'est distingué en Chine, sera probablement mis à la tête de cette flotte d'évolution qui comprendra les plus beaux navires à voiles et steamers de la marine britannique, c'est à dire le Waterloo, de 120 canons; le Queen, de 116; le Neptune, de 120; le St. George, de 120; l'Impregnable, de 104; le St. Vincent, de 100; le Prince Regent, de 92; le Rodney, de 92; le London, de 92; le Ganges, de 84; le Superb, de 80; le Boscawen, de 70; le Blenheim, de 56; l'Edinburgh, de 58; le Hogue, de 56; l'Ajax, de 56; l'Arctus, de 50; le Phaeton, de 50; l'Indefatigable, de 50; et le Leander, de 50.

Tous ces bâtiments, à l'exception du Ganges et de l'Edinburgh sont déjà en commission. Le navire-pavillon de cette nouvelle flotte d'évolution sera le steamer à hélice à deux ponts, le Sans-Pareil, de 81 canons, et le commandant en chef sera le vice-amiral sir Thomas Cochrane.

commissaires fédéraux délégués auprès des cantons, au sujet des réfugiés, arrêté ce qui suit.

"Les citoyens français que les derniers événements de France ont amenés en Suisse, et qui s'y trouvent sans papiers réguliers, sont invités à se présenter au département de justice et police, pour y déclarer leurs intentions, soit en réclamant l'asile en Suisse, soit en demandant des passeports pour se rendre dans d'autres pays.

"Ceux des réfugiés qui sont en état de prévention devant les tribunaux, ou qui sont condamnés par contumace, devront, s'ils désirent rester en Suisse, se rendre dans l'intérieur, à huit lieues au moins de la frontière. Ceux qui n'ont pas l'intention de rester en Suisse seront dirigés sur les pays où ils pourront être reçus, avec des passeports qui leur seront délivrés par l'autorité fédérale.

"A cette occasion, le département rappelle aux citoyens, qu'il est interdit, sous peine d'amende, de loger des étrangers sans en faire la déclaration au bureau des étrangers, qui délivre des permis de séjour à ceux dont les papiers sont en règle.

"Le directeur de la police centrale, "RITCHEL."

NOUVELLES ANNONCES.

Jurisproude antique.—E. R. Fabre et Cie. Certificat pour l'eau de Plantagenet.—C. Laroque. Consommation.—Costock et Frère. Maisons à louer.—Alf. Phillips. Maisons à louer.—G. Reinhardt. Maisons à louer.—Jos. Levy. Chevaux à vendre.—Jos. Levy. Cottage et Jardin à louer ou à vendre.—Carter, Kerry et Cie. L'Avocat.—J. B. E. Dorion. Parts de banques.—N. B. Corse. Arpentage.—W. Smith. Poêle de cuisine.—Geo. Haggar. Moulin à scier.—J. Douglas. Fête St. Patrick. Souciages.—Jos. Montmarquet. Mouillages Françaises.—Wm Barry.

LE PAYS.

MONTRÉAL.

Lundi matin, 15 Mars 1852.

Chemin de Fer d'Halifax.

Cette entreprise est devenue l'objet de nouvelles communications entre M. Hincks et le gouvernement impérial.

D'après une lettre de M. Peel, sous-secrétaire des colonies, il paraît que M. Hincks était encore à Halifax écrivait à lord Grey pour lui annoncer le nouveau plan que venait d'adopter les ministres des trois colonies.

On verra par la lettre suivante sous quel point de vue lord Grey envisageait cette question; nous prenons la traduction dans le Journal de Québec:

DOWNING STREET, 20 février 1852.

Monsieur, J'ai reçu ordre du comte Grey, d'accepter réception de votre lettre du 3 courant, à lui adressée d'Halifax, au sujet du Chemin de Fer projeté de cette ville à Québec. Sa Seigneurie me charge de dire qu'elle regrette beaucoup d'acquiescer par le contenu de votre lettre et par la correspondance entre les membres des trois gouvernements indépendants, cette question, relative à Halifax, que dans l'opinion des membres des conseils exécutifs du Canada et du Nouveau-Brunswick, on ait une objection si formelle à la construction de la ligne de chemin de fer entre Halifax et Québec, que l'exploration des trois provinces Anglaises de l'Amérique du Nord, en 1848. Sa Seigneurie comprend que les vœux des messieurs possédant de grandes connaissances locales et familières avec les opinions des classes les plus influentes de la société de l'Amérique Anglaise, sur ce sujet, sont justifiés d'un grand poids. Elle est en conséquence disposée à considérer avec intérêt le plan soumis dans votre lettre, et la correspondance imprimée, sortant de personnes intimement familières avec ce sujet. L'établissement de moyens de communication rapide et facile entre les différents provinces et entre le Canada et ce pays par Halifax, est un objet d'une telle importance, que c'est le plus vif désir du gouvernement de Sa Majesté, de favoriser, s'il est possible, la construction de ce chemin de fer, et de passer former cette communication, même quand il ne s'agirait pas à la ligne que le gouvernement de Sa Majesté paraît considérer comme la plus favorable. Sa Seigneurie me charge de dire qu'elle n'est pas insensible à la force des raisons alléguées dans votre lettre pour obtenir l'aide de ce chemin de fer, quand même il s'agirait d'un autre chemin de fer, et que si elle n'est pas en mesure de former cette communication, même quand il ne s'agirait pas à la ligne que le gouvernement de Sa Majesté paraît considérer comme la plus favorable, elle ne sera pas insensible à la force des raisons alléguées dans votre lettre pour obtenir l'aide de ce chemin de fer, quand même il s'agirait d'un autre chemin de fer, et que si elle n'est pas en mesure de former cette communication, même quand il ne s'agirait pas à la ligne que le gouvernement de Sa Majesté paraît considérer comme la plus favorable, elle ne sera pas insensible à la force des raisons alléguées dans votre lettre pour obtenir l'aide de ce chemin de fer, quand même il s'agirait d'un autre chemin de fer, et que si elle n'est pas en mesure de former cette communication, même quand il ne s'agirait pas à la ligne que le gouvernement de Sa Majesté paraît considérer comme la plus favorable, elle ne sera pas insensible à la force des raisons alléguées dans votre lettre pour obtenir l'aide de ce chemin de fer, quand même il s'agirait d'un autre chemin de fer, et que si elle n'est pas en mesure de former cette communication, même quand il ne s'agirait pas à la ligne que le gouvernement de Sa Majesté paraît considérer comme la plus favorable, elle ne sera pas insensible à la force des raisons alléguées dans votre lettre pour obtenir l'aide de ce chemin de fer, quand même il s'agirait d'un autre chemin de fer, et que si elle n'est pas en mesure de former cette communication, même quand il ne s'agirait pas à la ligne que le gouvernement de Sa Majesté paraît considérer comme la plus favorable, elle ne sera pas insensible à la force des raisons alléguées dans votre lettre pour obtenir l'aide de ce chemin de fer, quand même il s'agirait d'un autre chemin de fer, et que si elle n'est pas en mesure de former cette communication, même quand il ne s'agirait pas à la ligne que le gouvernement de Sa Majesté paraît considérer comme la plus favorable, elle ne sera pas insensible à la force des raisons alléguées dans votre lettre pour obtenir l'aide de ce chemin de fer, quand même il s'agirait d'un autre chemin de fer, et que si elle n'est pas en mesure de former cette communication, même quand il ne s'agirait pas à la ligne que le gouvernement de Sa Majesté paraît considérer comme la plus favorable, elle ne sera pas insensible à la force des raisons alléguées dans votre lettre pour obtenir l'aide de ce chemin de fer, quand même il s'agirait d'un autre chemin de fer, et que si elle n'est pas en mesure de former cette communication, même quand il ne s'agirait pas à la ligne que le gouvernement de Sa Majesté paraît considérer comme la plus favorable, elle ne sera pas insensible à la force des raisons alléguées dans votre lettre pour obtenir l'aide de ce chemin de fer, quand même il s'agirait d'un autre chemin de fer, et que si elle n'est pas en mesure de former cette communication, même quand il ne s'agirait pas à la ligne que le gouvernement de Sa Majesté paraît considérer comme la plus favorable, elle ne sera pas insensible à la force des raisons alléguées dans votre lettre pour obtenir l'aide de ce chemin de fer, quand même il s'agirait d'un autre chemin de fer, et que si elle n'est pas en mesure de former cette communication, même quand il ne s'agirait pas à la ligne que le gouvernement de Sa Majesté paraît considérer comme la plus favorable, elle ne sera pas insensible à la force des raisons alléguées dans votre lettre pour obtenir l'aide de ce chemin de fer, quand même il s'agirait d'un autre chemin de fer, et que si elle n'est pas en mesure de former cette communication, même quand il ne s'agirait pas à la ligne que le gouvernement de Sa Majesté paraît considérer comme la plus favorable, elle ne sera pas insensible à la force des raisons alléguées dans votre lettre pour obtenir l'aide de ce chemin de fer, quand même il s'agirait d'un autre chemin de fer, et que si elle n'est pas en mesure de former cette communication, même quand il ne s'agirait pas à la ligne que le gouvernement de Sa Majesté paraît considérer comme la plus favorable, elle ne sera pas insensible à la force des raisons alléguées dans votre lettre pour obtenir l'aide de ce chemin de fer, quand même il s'agirait d'un autre chemin de fer, et que si elle n'est pas en mesure de former cette communication, même quand il ne s'agirait pas à la ligne que le gouvernement de Sa Majesté paraît considérer comme la plus favorable, elle ne sera pas insensible à la force des raisons alléguées dans votre lettre pour obtenir l'aide de ce chemin de fer, quand même il s'agirait d'un autre chemin de fer, et que si elle n'est pas en mesure de former cette communication, même quand il ne s'agirait pas à la ligne que le gouvernement de Sa Majesté paraît considérer comme la plus favorable, elle ne sera pas insensible à la force des raisons alléguées dans votre lettre pour obtenir l'aide de ce chemin de fer, quand même il s'agirait d'un autre chemin de fer, et que si elle n'est pas en mesure de former cette communication, même quand il ne s'agirait pas à la ligne que le gouvernement de Sa Majesté paraît considérer comme la plus favorable, elle ne sera pas insensible à la force des raisons alléguées dans votre lettre pour obtenir l'aide de ce chemin de fer, quand même il s'agirait d'un autre chemin de fer, et que si elle n'est pas en mesure de former cette communication, même quand il ne s'agirait pas à la ligne que le gouvernement de Sa Majesté paraît considérer comme la plus favorable, elle ne sera pas insensible à la force des raisons alléguées dans votre lettre pour obtenir l'aide de ce chemin de fer, quand même il s'agirait d'un autre chemin de fer, et que si elle n'est pas en mesure de former cette communication, même quand il ne s'agirait pas à la ligne que le gouvernement de Sa Majesté paraît considérer comme la plus favorable, elle ne sera pas insensible à la force des raisons alléguées dans votre lettre pour obtenir l'aide de ce chemin de fer, quand même il s'agirait d'un autre chemin de fer, et que si elle n'est pas en mesure de former cette communication, même quand il ne s'agirait pas à la ligne que le gouvernement de Sa Majesté paraît considérer comme la plus favorable, elle ne sera pas insensible à la force des raisons alléguées dans votre lettre pour obtenir l'aide de ce chemin de fer, quand même il s'agirait d'un autre chemin de fer, et que si elle n'est pas en mesure de former cette communication, même quand il ne s'agirait pas à la ligne que le gouvernement de Sa Majesté paraît considérer comme la plus favorable, elle ne sera pas insensible à la force des raisons alléguées dans votre lettre pour obtenir l'aide de ce chemin de fer, quand même il s'agirait d'un autre chemin de fer, et que si elle n'est pas en mesure de former cette communication, même quand il ne s'agirait pas à la ligne que le gouvernement de Sa Majesté paraît considérer comme la plus favorable, elle ne sera pas insensible à la force des raisons alléguées dans votre lettre pour obtenir l'aide de ce chemin de fer, quand même il s'agirait d'un autre chemin de fer, et que si elle n'est pas en mesure de former cette communication, même quand il ne s'agirait pas à la ligne que le gouvernement de Sa Majesté paraît considérer comme la plus favorable, elle ne sera pas insensible à la force des raisons alléguées dans votre lettre pour obtenir l'aide de ce chemin de fer, quand même il s'agirait d'un autre chemin de fer, et que si elle n'est pas en mesure de former cette communication, même quand il ne s'agirait pas à la ligne que le gouvernement de Sa Majesté paraît considérer comme la plus favorable, elle ne sera pas insensible à la force des raisons alléguées dans votre lettre pour obtenir l'aide de ce chemin de fer, quand même il s'agirait d'un autre chemin de fer, et que si elle n'est pas en mesure de former cette communication, même quand il ne s'agirait pas à la ligne que le gouvernement de Sa Majesté paraît considérer comme la plus favorable, elle ne sera pas insensible à la force des raisons alléguées dans votre lettre pour obtenir l'aide de ce chemin de fer, quand même il s'agirait d'un autre chemin de fer, et que si elle n'est pas en mesure de former cette communication, même quand il ne s'agirait pas à la ligne que le gouvernement de Sa Majesté paraît considérer comme la plus favorable, elle ne sera pas insensible à la force des raisons alléguées dans votre lettre pour obtenir l'aide de ce chemin de fer, quand même il s'agirait d'un autre chemin de fer, et que si elle n'est pas en mesure de former cette communication, même quand il ne s'agirait pas à la ligne que le gouvernement de Sa Majesté paraît considérer comme la plus favorable, elle ne sera pas insensible à la force des raisons alléguées dans votre lettre pour obtenir l'aide de ce chemin de fer, quand même il s'agirait d'un autre chemin de fer, et que si elle n'est pas en mesure de former cette communication, même quand il ne s'agirait pas à la ligne que le gouvernement de Sa Majesté paraît considérer comme la plus favorable, elle ne sera pas insensible à la force des raisons alléguées dans votre lettre pour obtenir l'aide de ce chemin de fer, quand même il s'agirait d'un autre chemin de fer, et que si elle n'est pas en mesure de former cette communication, même quand il ne s'agirait pas à la ligne que le gouvernement de Sa Majesté paraît considérer comme la plus favorable, elle ne sera pas insensible à la force des raisons alléguées dans votre lettre pour obtenir l'aide de ce chemin de fer, quand même il s'agirait d'un autre chemin de fer, et que si elle n'est pas en mesure de former cette communication, même quand il ne s'agirait pas à la ligne que le gouvernement de Sa Majesté paraît considérer comme la plus favorable, elle ne sera pas insensible à la force des raisons alléguées dans votre lettre pour obtenir l'aide de ce chemin de fer, quand même il s'agirait d'un autre chemin de fer, et que si elle n'est pas en mesure de former cette communication, même quand il ne s'agirait pas à la ligne que le gouvernement de Sa Majesté paraît considérer comme la plus favorable, elle ne sera pas insensible à la force des raisons alléguées dans votre lettre pour obtenir l'aide de ce chemin de fer, quand même il s'agirait d'un autre chemin de fer, et que si elle n'est pas en mesure de former cette communication, même quand il ne s'agirait pas à la ligne que le gouvernement de Sa Majesté paraît considérer comme la plus favorable, elle ne sera pas insensible à la force des raisons alléguées dans votre lettre pour obtenir l'aide de ce chemin de fer, quand même il s'agirait d'un autre chemin de fer, et que si elle n'est pas en mesure de former cette communication, même quand il ne s'agirait pas à la ligne que le gouvernement de Sa Majesté paraît considérer comme la plus favorable, elle ne sera pas insensible à la force des raisons alléguées dans votre lettre pour obtenir l'aide de ce chemin de fer, quand même il s'agirait d'un autre chemin de fer, et que si elle n'est pas en mesure de former cette communication, même quand il ne s'agirait pas à la ligne que le gouvernement de Sa Majesté paraît considérer comme la plus favorable, elle ne sera pas insensible à la force des raisons alléguées dans votre lettre pour obtenir l'aide de ce chemin de fer, quand même il s'agirait d'un autre chemin de fer, et que si elle n'est pas en mesure de former cette communication, même quand il ne s'agirait pas à la ligne que le gouvernement de Sa Majesté paraît considérer comme la plus favorable, elle ne sera pas insensible à la force des raisons alléguées dans votre lettre pour obtenir l'aide de ce chemin de fer, quand même il s'agirait d'un autre chemin de fer, et que si elle n'est pas en mesure de former cette communication, même quand il ne s'agirait pas à la ligne que le gouvernement de Sa Majesté paraît considérer comme la plus favorable, elle ne sera pas insensible à la force des raisons alléguées dans votre lettre pour obtenir l'aide de ce chemin de fer, quand même il s'agirait d'un autre chemin de fer, et que si elle n'est pas en mesure de former cette communication, même quand il ne s'agirait pas à la ligne que le gouvernement de Sa Majesté paraît considérer comme la plus favorable, elle ne sera pas insensible à la force des raisons alléguées dans votre lettre pour obtenir l'aide de ce chemin de fer, quand même il s'agirait d'un autre chemin de fer, et que si elle n'est pas en mesure de former cette communication, même quand il ne s'agirait pas à la ligne que le gouvernement de Sa Majesté paraît considérer comme la plus favorable, elle ne sera pas insensible à la force des raisons alléguées dans votre lettre pour obtenir l'aide de ce chemin de fer, quand même il s'agirait d'un autre chemin de fer, et que si elle n'est pas en mesure de former cette communication, même quand il ne s'agirait pas à la ligne que le gouvernement de Sa Majesté paraît considérer comme la plus favorable, elle ne sera pas insensible à la force des raisons alléguées dans votre lettre pour obtenir l'aide de ce chemin de fer, quand même il s'agirait d'un autre chemin de fer, et que si elle n'est pas en mesure de former cette communication, même quand il ne s'agirait pas à la ligne que le gouvernement de Sa Majesté paraît considérer comme la plus favorable, elle ne sera pas insensible à la force des raisons alléguées dans votre lettre pour obtenir l'aide de ce chemin de fer, quand même il s'agirait d'un autre chemin de fer, et que si elle n'est pas en mesure de former cette communication, même quand il ne s'agirait pas à la ligne que le gouvernement de Sa Majesté paraît considérer comme la plus favorable, elle ne sera pas insensible à la force des raisons alléguées dans votre lettre pour obtenir l'aide de ce chemin de fer, quand même il s'agirait d'un autre chemin de fer, et que si elle n'est pas en mesure de former cette communication, même quand il ne s'agirait pas à la ligne que le gouvernement de Sa Majesté paraît considérer comme la plus favorable, elle ne sera pas insensible à la force des raisons alléguées dans votre lettre pour obtenir l'aide de ce chemin de fer, quand même il s'agirait d'un autre chemin de fer, et que si elle n'est pas en mesure de former cette communication, même quand il ne s'agirait pas à la ligne que le gouvernement de Sa Majesté paraît considérer comme la plus favorable, elle ne sera pas insensible à la force des raisons alléguées dans votre lettre pour obtenir l'aide de ce chemin de fer, quand même il s'agirait d'un autre chemin de fer, et que si elle n'est pas en mesure de former cette communication, même quand il ne s'agirait pas à la ligne que le gouvernement de Sa Majesté paraît considérer comme la plus favorable, elle ne sera pas insensible à la force des raisons alléguées dans votre lettre pour obtenir l'aide de ce chemin de fer, quand même il s'agirait d'un autre chemin de fer, et que si elle n'est pas en mesure de former cette communication, même quand il ne s'agirait pas à la ligne que le gouvernement de Sa Majesté paraît considérer comme la plus favorable, elle ne sera pas insensible à la force des raisons alléguées dans votre lettre pour obtenir l'aide de ce chemin de fer, quand même il s'agirait d'un autre chemin de fer, et que si elle n'est pas en mesure de former cette communication, même quand il ne s'agirait pas à la ligne que le gouvernement de Sa Majesté paraît considérer comme la plus favorable, elle ne sera pas insensible à la force des raisons alléguées dans votre lettre pour obtenir l'aide de ce chemin de fer, quand même il s'agirait d'un autre chemin de fer, et que si elle n'est pas en mesure de former cette communication, même quand il ne s'agirait pas à la ligne que le gouvernement de Sa Majesté paraît considérer comme la plus favorable, elle ne sera pas insensible à la force des raisons alléguées dans votre lettre pour obtenir l'aide de ce chemin de fer, quand même il s'agirait d'un autre chemin de fer, et que si elle n'est pas en mesure de former cette communication, même quand il ne s'agirait pas à la ligne que le gouvernement de Sa Majesté paraît considérer comme la plus favorable, elle ne sera pas insensible à la force des raisons alléguées dans votre lettre pour obtenir l'aide de ce chemin de fer, quand même il s'agirait d'un autre chemin de fer, et que si elle n'est pas en mesure de former cette communication, même quand il ne s'agirait pas à la ligne que le gouvernement de Sa Majesté paraît considérer comme la plus favorable, elle ne sera pas insensible à la force des raisons alléguées dans votre lettre pour obtenir l'aide de ce chemin de fer, quand même il s'agirait d'un autre chemin de fer, et que si elle n'est pas en mesure de former cette communication, même quand il ne s'agirait pas à la ligne que le gouvernement de Sa Majesté paraît considérer comme la plus favorable, elle ne sera pas insensible à la force des raisons alléguées dans votre lettre pour obtenir l'aide de ce chemin de fer, quand même il s'agirait d'un autre chemin de fer, et que si elle n'est pas en mesure de former cette communication, même quand il ne s'agirait pas à la ligne que le gouvernement de Sa Majesté paraît considérer comme la plus favorable, elle ne sera pas insensible à la force des raisons alléguées dans votre lettre pour obtenir l'aide de ce chemin de fer, quand même il s'agirait d'un autre chemin de fer, et que si elle n'est pas en mesure de former cette communication, même quand il ne s'agirait pas à la ligne que le gouvernement de Sa Majesté paraît considérer comme la plus favorable, elle ne sera pas insensible à la force des raisons alléguées dans votre lettre pour obtenir l'aide de ce chemin de fer, quand même il s'agirait d'un autre chemin de fer, et que si elle n'est pas en mesure de former cette communication, même quand il ne s'agirait pas à la ligne que le gouvernement de Sa Majesté paraît considérer comme la plus favorable, elle ne sera pas insensible à la force des raisons alléguées dans votre lettre pour obtenir l'aide de ce chemin de fer, quand même il s'agirait d'un autre chemin de fer, et que si elle n'est pas en mesure de former cette communication, même quand il ne s'agirait pas à la ligne que le gouvernement de Sa Majesté paraît considérer comme la plus favorable, elle ne sera pas insensible à la force des raisons alléguées dans votre lettre pour obtenir l'aide de ce chemin de fer, quand même il s'agirait d'un autre chemin de fer, et que si elle n'est pas en mesure de former cette communication, même quand il ne s'agirait pas à la ligne que le gouvernement de Sa Majesté paraît considérer comme la plus favorable, elle ne sera pas insensible à la force des raisons alléguées dans votre lettre pour obtenir l'aide de ce chemin de fer, quand même il s'agirait d'un autre chemin de fer, et que si elle n'est pas en mesure de former cette communication, même quand il ne s'agirait pas à la ligne que le gouvernement de Sa Majesté paraît considérer comme la plus favorable, elle ne sera pas insensible à la force des raisons alléguées dans votre lettre pour obtenir l'aide de ce chemin de fer, quand même il s'agirait d'un autre chemin de fer, et que si elle n'est pas en mesure de former cette communication, même quand il ne s'agirait pas à la ligne que le gouvernement de Sa Majesté paraît considérer comme la plus favorable, elle ne sera pas insensible à la force des raisons alléguées dans votre lettre pour obtenir l'aide de ce chemin de fer, quand même il s'agirait d'un autre chemin de fer, et que si elle n'est pas en mesure de former cette communication, même quand il ne s'agirait pas à la ligne que le gouvernement de Sa Majesté paraît considérer comme la plus favorable, elle ne sera pas insensible à la force des raisons alléguées dans votre lettre pour obtenir l'aide de ce chemin de fer, quand même il s'agirait d'un autre chemin de fer, et que si elle n'est pas en mesure de former cette communication, même quand il ne s'agirait pas à la ligne que le gouvernement de Sa Majesté paraît considérer comme la plus favorable, elle ne sera pas insensible à la force des raisons alléguées dans votre lettre pour obtenir l'aide de ce chemin de fer, quand même il s'agirait d'un autre chemin de fer, et que si elle n'est pas en mesure de former cette communication, même quand il ne s'agirait pas à la ligne que le gouvernement de Sa Majesté paraît considérer comme la plus favorable, elle ne sera pas insensible à la force des raisons alléguées dans votre lettre pour obtenir l'aide de ce chemin de fer, quand même il s'agirait d'un autre chemin de fer, et que si elle n'est pas en mesure de former cette communication, même quand il ne s'agirait pas à la ligne que le gouvernement de Sa Majesté paraît considérer comme la plus favorable, elle ne sera pas insensible à la force des raisons alléguées dans votre lettre pour obtenir l'aide de ce chemin de fer, quand même il s'agirait d'un autre chemin de fer, et que si elle n'est pas en mesure de former cette communication, même quand il ne s'agirait pas à la ligne que le gouvernement de Sa Majesté paraît considérer comme la plus favorable, elle ne sera pas insensible à la force des raisons alléguées dans votre lettre pour obtenir l'aide de ce chemin de fer, quand même il s'agirait d'un autre chemin de fer, et que si elle n'est pas en mesure de former cette communication, même quand il ne s'agirait pas à la ligne que le gouvernement de Sa Majesté paraît considérer comme la plus favorable, elle ne sera pas insensible à la force des raisons alléguées dans votre lettre pour obtenir l'aide de ce chemin de fer, quand même il s'agirait d'un autre chemin de fer, et que si elle n'est pas en mesure de former cette communication, même quand il ne s'agirait pas à la ligne que le gouvernement de Sa Majesté paraît considérer comme la plus favorable, elle ne sera pas insensible à la force des raisons alléguées dans votre lettre pour obtenir l'aide de ce chemin de fer, quand même il s'agirait d'un autre chemin de fer, et que si elle n'est pas en mesure de former cette communication, même quand il ne s'agirait pas à la ligne que le gouvernement de Sa Majesté paraît considérer comme la plus favorable, elle ne sera pas insensible à la force des raisons alléguées dans votre lettre pour obtenir l'aide de ce chemin de fer, quand même il s'agirait d'un autre chemin de fer, et que si elle n'est pas en mesure de former cette communication, même quand il ne s'agirait pas à la ligne que le gouvernement de Sa Majesté paraît considérer comme la plus favorable, elle ne sera pas insensible à la force des raisons alléguées dans votre lettre pour obtenir l'aide de ce chemin de fer, quand même il s'agirait d'un autre chemin de fer, et que si elle n'est pas en mesure de former cette communication, même quand il ne s'agirait pas à la ligne que le gouvernement de Sa Majesté paraît considérer comme la plus favorable, elle ne sera pas insensible à la force des raisons alléguées dans votre lettre pour obtenir l'aide de ce chemin de fer, quand même il s'agirait d'un autre chemin de fer, et que si elle n'est pas en mesure de former cette communication, même quand il ne s'agirait pas à la ligne que le gouvernement de Sa Majesté paraît considérer comme la plus favorable, elle ne sera pas insensible à la force des raisons alléguées dans votre lettre pour obtenir l'aide de ce chemin de fer, quand même il s'agirait d'un autre chemin de fer, et que si elle n'est pas en mesure de former cette communication, même quand il ne s'agirait pas à la ligne que le gouvernement de Sa Majesté paraît considérer comme la plus favorable, elle ne sera pas insensible à la force des raisons alléguées dans votre lettre pour obtenir l'aide de ce chemin de fer, quand même il s'agirait d'un autre chemin de fer, et que si elle n'est pas en mesure de former cette communication, même quand il ne s'agirait pas à la ligne que le gouvernement de Sa Majesté paraît considérer comme la plus favorable, elle ne sera pas insensible à la force des raisons alléguées dans votre lettre pour obtenir l'aide de ce chemin de fer, quand même il s'agirait d'un autre chemin de fer, et que si elle n'est pas en mesure de former cette communication, même quand il ne s'agirait pas à la ligne que le gouvernement de Sa Majesté paraît considérer comme la plus favorable, elle ne sera pas insensible à la force des raisons alléguées dans votre lettre pour obtenir l'aide de ce chemin de fer, quand même il s'agirait d'un autre chemin de fer, et que si elle n'est pas en mesure de former cette communication, même quand il ne s'agirait pas à la ligne que le gouvernement de Sa Majesté paraît considérer comme la plus favorable, elle ne sera pas insensible à la force des raisons alléguées dans votre lettre pour obtenir l'aide de ce chemin de fer, quand même il s'agirait d'un autre chemin de fer, et que si elle n'est pas en mesure de former cette communication, même quand il ne s'agirait pas à la ligne que le gouvernement de Sa Majesté paraît considérer comme la plus favorable, elle ne sera pas insensible à la force des raisons alléguées dans votre lettre pour obtenir l'aide de ce chemin de fer, quand même il s'agirait d'un autre chemin de fer, et que si elle n'est pas en mesure de former cette communication, même quand il ne s'agirait pas à la ligne que le gouvernement de Sa Majesté paraît considérer comme la plus favorable, elle ne sera pas insensible à la force des raisons alléguées dans votre lettre pour obtenir l'aide de ce chemin de fer, quand même il s'agirait d'un autre chemin de fer, et que si elle n'est pas en mesure de former cette communication, même quand il ne s'agirait pas à la ligne que le gouvernement de Sa Majesté paraît considérer comme la plus favorable, elle ne sera pas insensible à la force des raisons alléguées dans votre lettre pour obtenir l'aide de ce chemin de fer, quand même il s'agirait d'un autre chemin de fer, et que si elle n'est pas en mesure de former cette communication, même quand il ne s'agirait pas à la ligne que le gouvernement de Sa Majesté paraît considérer comme la plus favorable, elle ne sera pas insensible à la force des raisons alléguées dans votre lettre pour obtenir l'aide de ce chemin de fer, quand même il s'agirait d'un autre chemin de fer, et que si elle n'est pas en mesure de former cette communication, même quand il ne s'agirait pas à la ligne que le gouvernement de Sa Majesté paraît considérer comme la plus favorable, elle ne sera pas insensible à la force des raisons alléguées dans votre lettre pour obtenir l'aide de ce chemin de fer, quand même il s'agirait d'un autre chemin de fer, et que si elle n'est pas en mesure de former cette communication, même quand il ne s'agirait pas à la ligne que le gouvernement de Sa Majesté paraît considérer comme la plus favorable, elle ne sera pas insensible à la force des raisons alléguées dans votre lettre pour obtenir l'aide de ce chemin de fer, quand même il s'agirait d'un autre chemin de fer, et que si elle n'est pas en mesure de former cette communication, même quand il ne s'agirait pas à la ligne que le gouvernement de Sa Majesté paraît considérer comme la plus favorable, elle ne sera pas insensible à la force des raisons alléguées dans votre lettre pour obtenir l'aide de ce chemin de fer, quand même il s'agirait d'un autre chemin de fer, et que si elle n'est pas en mesure de former cette communication, même quand il ne s'agirait pas à la ligne que le gouvernement de Sa Majesté paraît considérer comme la plus favorable, elle ne sera pas insensible à la force des raisons alléguées dans votre lettre pour obtenir l'aide de ce chemin de fer, quand même il s'agirait d'un autre chemin de fer, et que si elle n'est pas en mesure de former cette communication, même quand il ne s'agirait pas à la ligne que le gouvernement de Sa Majesté paraît considérer comme la plus favorable, elle ne sera pas insensible à la force des raisons alléguées dans votre lettre pour obtenir l'aide de ce chemin de fer, quand même il s'agirait d'un autre chemin de fer, et que si elle n'est pas en mesure de former cette communication, même quand il ne s'agirait pas à la ligne que le gouvernement de Sa Majesté paraît considérer comme la plus favorable, elle ne sera pas insensible à la force des raisons alléguées dans votre lettre pour obtenir l'aide de ce chemin de fer, quand même il s'agirait d'un autre chemin de fer, et que si elle n'est pas en mesure de former cette communication, même quand il ne s'agirait pas à la ligne que le gouvernement de Sa Majesté paraît considérer comme la plus favorable, elle ne sera pas insensible à la force des raisons alléguées dans votre lettre pour obtenir l'aide de ce chemin de fer, quand même il s'agirait d'un autre chemin de fer, et que si elle n'est pas en mesure de former cette communication, même quand il ne s'agirait pas à la ligne que le gouvernement de Sa Majesté paraît considérer comme la plus favorable, elle ne sera pas insensible à la force des raisons alléguées dans votre lettre pour obtenir l'aide de ce chemin de fer, quand même il s'agirait d'un autre chemin de fer, et que si elle n'est pas en mesure de former cette communication, même quand il ne s'agirait pas à la ligne que le gouvernement de Sa Majesté paraît considérer comme la plus favorable, elle ne sera pas insensible à la force des raisons alléguées dans votre lettre pour obtenir l'aide de ce chemin de fer, quand même il s'agirait d'un autre chemin de fer, et que si elle n'est pas en mesure de former cette communication, même quand il ne s'agirait pas à la ligne que le gouvernement de Sa Majesté paraît considérer comme la plus favorable, elle ne sera pas insensible à la force des raisons alléguées dans votre lettre pour obtenir l'aide de ce chemin de fer, quand même il s'agirait d'un autre chemin de fer, et que si elle n'est pas en mesure de former cette communication, même quand il ne s'agirait pas à la ligne que le gouvernement de Sa Majesté paraît considérer comme la plus favorable, elle ne sera pas insensible à la force des raisons alléguées dans votre lettre pour obtenir l'aide de ce chemin de fer, quand même il s'agirait d'un autre chemin de fer, et que si elle n'est pas en mesure de former cette communication, même quand il ne s'agirait pas à la ligne que le gouvernement de Sa Majesté paraît considérer comme la plus favorable, elle ne



